

COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2025

Procès-verbal

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents : 11

Votants : 14

Procuration : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le quinze mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry – ROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – POSSÉMÉ André

Absents excusés : GAUCHER Aline – LE CARS Yannick – PIQUET Joseline

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : Aline GAUCHER à Yves HUGUEL – Yannick LE CARS à Christine MANHÈS – Joseline PIQUET à Paul BROHAN

Secrétaire de séance : POSSÉMÉ André

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : le 27 mars 2025

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 27 mars 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

Intervention en début de séance de Madame Juliette BOURCIER, Directrice de l'école Sainte Magdeleine, qui tenait à rassurer les membres du Conseil Municipal sur la rumeur de fermeture de l'école d'ici deux ans. Propos qui lui ont été rapporté aujourd'hui par Madame PIQUET, conseillère municipale. Pourquoi de telles rumeurs à l'encontre de l'école, qui de plus sont infondées, l'effectif de l'école augmente, les travaux d'investissement projetés ont été accordés par le diocèse. De nombreux projets ont eu lieu et sont en cours.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut se renseigner avant.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point supplémentaire :

2025-03-12 – Placement compte à terme

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Procès-verbal du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

ORDRE DU JOUR

- Finances : Vote des taux 2025
- Finances : Vote du CFU Commune et Commerce 2024 et affectations des résultats
- Finances : Vote des budgets Commune et Commerce 2025
- Finances : Application de la fongibilité des crédits budgétaires
- Finances : Subventions association extra-communales
- Personnel : Convention d'utilisation - missions facultatives du CDG 56
- Appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert Communauté
- Attribution Marché travaux rénovation énergétique mairie
- Projet « jeunes en couleur : un mur, une histoire » 2025
- Projet « bien dans son corps, bien dans sa tête
- Placement compte à terme
- Questions diverses

2025-03-01 – Finances : Vote des taux d'impositions locaux

Le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que les logements vacants depuis deux ans.

Les bases sont les suivantes :

Taxe foncière bâtie 624 300 €

Taxe foncière non bâtie 55 700 €

Taxe d'habitation 176 200

Taux inchangé depuis 2023 :

Taxe Foncier bâti : 37.04 % (21.78 % taux communal, auquel s'ajoute le taux départemental de 15.26 %)

Taxe Foncier non bâti : 71.89 %

Taxe d'habitation sur Résidences Secondaires : 13.33 %

Pour faire suite à la baisse du produit attendu pour 2025, il est proposé une augmentation des taux. Après avoir pris connaissance des chiffres et des simulations, il est proposé une hausse de 2 % :

Taxe Foncier bâti : 37.78 % (22.52 % taux communal, auquel s'ajoute le taux départemental de 15.26 %)

Taxe Foncier non bâti : 73.33 %

Taxe d'habitation sur Résidences Secondaires : 13.60 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de :

- Fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

→ **Taxe Foncier bâti : 37.78 %**

→ **Taxe Foncier non bâti : 73.33 %**

→ **Taxe d'habitation sur Résidences Secondaires : 13.60 %**

- Charger Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 à la Préfecture et aux services de fiscalité directe locale

(Pour : 12 - contre : 2 (P.BROHAN- J.PIQUET) - Abstention : 0)

2025-03-02 – Finances : Vote des Comptes Financiers Uniques 2024

(Délibération qui sera prise en l'absence du Maire)

Annexe 1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Compte Financier Unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Après s'être assuré avec le Trésorier, qu'aucune anomalie ne soit constatée et que les montants soient identiques, les CFU conformes ont été présentés à la commission finances du 12 février, puis exposé par André POSSÉME comme ci-dessous :

2025-03-02a CFU Budget Commune

En section Investissement / Dépenses : 137 243.46 €

En section Investissement / Recettes : 208 887.42 €

Excédent de l'année : 71 643.96 €

Reprise résultat antérieur : 504 110.50 €

Résultat de clôture : **575 754.46 €**

RAR Dépenses : 33 652 € et Recettes : 19 966 €

Résultat de clôture déduction des RAR : 562 068.46 €

En section Fonctionnement/ Dépenses : 541 678.14 €

En section Fonctionnement /Recettes : 624 242.90 €

Excédent de l'année : 82 564.76 €

Excédent de l'année antérieure : 1 175.89 €

Résultat clôture : **83 740.65 €**

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Compte RI/001 : 575 754.46 €

Compte RF/002 : 3 740.65 €

Compte RI/1068 : 80 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal :

- Approuve le compte financier tel que présenté ci-dessus,
- Approuve l'affectation du résultat à reporter sur le budget communal 2025, comme présenté ci-dessus.

(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-03-02b CFU Budget Commerce

En section Investissement / Dépenses : 14 305.77 €

En section Investissement / Recettes : 11 421.24 €

Excédent de l'année : - 2 884.53 €

Reprise résultat déficit antérieur : - 3 041.33 €

Résultat déficit de clôture : - 5 925.86 €

En section Fonctionnement/ Dépenses : 2 089.25 €

En section Fonctionnement/ Recettes : 13 157.60 €

Excédent de l'année : 11 068.35 €

Reprise résultat antérieur : 0 €

Résultat excédent clôture : 11 068.35 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Compte DI/001 : 5925.86 €

Compte RI/1068 : 11 068.35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal :

- Approuve le compte financier tel que présenté ci-dessus,
- Approuve l'affectation du résultat à reporter sur le budget commerce 2025, comme présenté ci-dessus.

(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-03-03 - Finances : Vote des budgets 2025

Monsieur le Maire présente les budgets communaux 2025 en dépenses et en recettes, ci-dessous.

2025-03-03a Budget Commune

Section Investissement

Dépenses : 1 567 596 €

Recettes : 1 567 596 €

Section Fonctionnement

Dépenses : 625 604 €

Recettes : 625 604 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif commune 2025 tel que présenté ci-dessus.

(Pour : 13 - contre : 1 (P.BROHAN) - Abstention : 0)

2025-03-03b Budget Commerce

Section Investissement

Dépenses : 21 736 €

Recettes : 21 736 €

Section Fonctionnement

Dépenses : 19 893 €

Recettes : 19 893 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif commune 2025 tel que présenté ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-03-04 – Finances : Application de la fongibilité des crédits budgétaires

L'instruction comptable et la maquette budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire, puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, si besoin, la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident l'application de la fongibilité du budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Finances : subvention EHPAD de Rochefort en Terre

Demande de subvention de l'EHPAD de Rochefort en Terre. Une proposition de subvention d'un montant de 200 euros a été validé sous réserve d'un document manquant (cerfa). Pas reçu. Il est proposé de les appeler.

Le point est ajourné au prochain Conseil.

2025-03-05– Finances : subvention Chorale Ste Cécile

Demande de subvention de la Chorale Ste Cécile. Une proposition de subvention d'un montant de 100 euros a été validé sous réserve d'un document manquant (cerfa). Reçu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de verser une subvention de 100 € à la Chorale Ste Cécile.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-03-06– Finances : subvention Mozaik Malansac

Demande de subvention de Mozaik de Malansac. Une proposition de subvention d'un montant de 150 euros a été validé sous réserve d'un document manquant (cerfa). Reçu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de verser une subvention de 150 € à l'association Mozaik de Malansac.

(Pour : 12 – contre : 2 (P.BROHAN-J.PIQUET) - Abstention : 0)

2025-03-07 – Personnel : Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 56

Annexe 2

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention)

2025-03-08 – Appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert Communauté

Comme il a été expliqué lors du précédent Conseil, le conseil communautaire du 24 février dernier a présenté son débat d'orientation budgétaire pour la préparation de son budget.

Face au contexte national incertain, la situation financière de Questembert Communauté s'est contrainte en 2024. Avec légèrement plus de recettes que de dépenses réelles de fonctionnement, la collectivité dégage peu de marge de manœuvre depuis deux années. Pour son budget de fonctionnement 2025, Questembert Communauté doit faire face à une baisse prévisionnelle de ses recettes de fonctionnement avec notamment une baisse possible de la dotation de compensation des EPCI. Il est rappelé les différents échanges qui ont eu lieu au sein des différentes commissions finances de Questembert Communauté et notamment ceux du 11 février et du 13 février derniers dans lesquels le Président de Questembert Communauté a fait la proposition que chaque commune puisse délibérer pour soutenir financièrement quelques actions communautaires comme :

- le financement des entrées de piscine pour les élèves scolarisés en primaires,
- le financement de certaines actions culturelles communautaires puisque cette compétence est partagée entre les communes et Questembert Communauté.

Dans un contexte de compétence partagée et afin de maintenir les services proposés notamment en faveur des écoles primaires du territoire à travers l'offre spectacle vivant, l'offre chèque livre et salon du livre, les services réseaux des médiathèques, les festivals intercommunaux en direction du jeune public mais aussi des communes et des collèges, lycées, il est proposé l'appel à une contribution financière.

Il est présenté au conseil municipal, le montant de la contribution financière portant sur le soutien au financement des entrées piscine et sur le soutien aux actions culturelles communautaires. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Soit pour l'année 2025 : $1.75 \text{ €} \times 129 \text{ entrées} = 226 \text{ €}$ et $2 \times 750 \text{ habitants} = 1500 \text{ €}$

Totalité pour 2025 : 1 726 €

Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du conseil Municipal décident :

- D'adopter la contribution demandée pour financer les entrées piscine des élèves primaires de sa commune à hauteur de 50 % du prix de l'entrée piscine soit $1.75 \text{ €} \times$ par le nombre d'entrée piscine

- D'adopter la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de à 2 € par habitant (750).

(Pour : 6 - contre : 3 (P.BROHAN – W.LEBEDEFF – J.PIQUET) - 5 Abstentions)

2025-03-09 – Attribution marché : Travaux énergétique de la mairie

Une consultation pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie (pour les lots : Gros œuvre, charpente couverture bardage, ITE, plâtrerie, menuiseries intérieures, peinture, ventilation et chauffage) été lancée le 20 décembre dernier avec remise des offres pour le 30 janvier 2025.

Le cabinet FRAERE, Maitre d'Œuvre, a procédé à l'analyse des offres reçues et remise lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 mars dernier,

Deux lots infructueux : lot 02 charpente bardage et couverture serrurerie et le lot 07 peinture. Une relance a été faite auprès de plusieurs entreprises par le cabinet FRAERE le 07 mars 2025. Remise des offres pour :

le 07 avril 2025.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse.

Lot 01 : Gros œuvre					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique 60 points	Valeur prix 40 points	Total points	Classement
CONSTRUCTIONS ANTOINE de Plumelec	75 977.04 €	45	40	85	1
THEBAUD de Marzan	119 144.13 €	50	25.5	76	2

Lot 03 : ITE					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique 60 points	Valeur prix 40 points	Total points	Classement
COPROMA de Saint Jacques de la lande	120 037.00 €	40	38.5	79	2
EMBell FACADE de Péaule	115 594.76 €	50	40	90	1

Lot 06 : Plâtrerie et menuiseries intérieurs					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique 60 points	Valeur prix 40 points	Total points	Classement
PIKARD de Ploemel	6 346.57 €	50	40	90	1

Lot 08 : Ventilation					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique 60 points	Valeur prix 40 points	Total points	Classement
PYD de Limerzel	34 563.00 €	60	39.7	100	1
FROIDANIEL de Ste Marie	34 288.75 €	58	40	98	2

Lot 09 : Chauffage					
Entreprises	Montant HT	Valeur technique 60 points	Valeur prix 40 points	Total points	Classement
PYD de Limerzel	32 645.40 €	55	40	95	1
ABC de Pluherlin	43 541.12 €	48	24	71	2

Il est proposé de retenir :

Lot	Entreprises	Montant HT
01 Gros œuvre	CONSTRUCTIONS ANTOINE	75 977.04 €
02 Charpente bardage couverture serrurerie	Lot infructueux	
03 ITE	EMBELL FACADE	115 594.76 €
06 Plâtrerie menuiseries intérieures	PIKARD	6 346.57 €
07 Peinture	Lot infructueux	
08 Ventilation	PYD	34 563.00 €
09 Chauffage	PYD	32 645.40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- Valident les offres comme présentées ci-dessus,
- Chargent Monsieur le Maire de notifier le marché aux entreprises,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le marché et tout document s'y afférant.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-03-10 – Projet « jeunes en couleurs : un mur, une histoire » 2025

Ce nouveau projet « jeunes en couleurs : un mur, une histoire » est proposé par les jeunes (12 à 16 ans) de la commune.

Il émane des précédents projets artistiques que la commune soutient depuis deux ans.

Cette initiative complète d'autres projets impliquant différentes générations.

Dépenses		Recettes	
Objet	Total	Objet	Total
Intervention artiste graffeur	3 000 €	Subvention CAF	3 000 €
Fourniture divers	350 €	Part Commune	750 €
Préparation support	400 €		
Total	3 750 €	Total	3 750 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal

- Valide le projet tel qu'il est présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une aide auprès de la CAF dans le cadre des aide aux partenaires 2025.

(Pour : 13 - contre : 1 (P.BROHAN) - Abstention : 0)

2025-03-11 – Projet « Bien dans son corps, bien dans sa tête »

Ce projet avait été retenu en 2024 mais pour une aide de 25 % au lieu de 80 %, le dossier a été revu à la baisse sur le nombre d'appareils et représenté à la commission scolaire et périscolaire du 10 mars dernier.

SCENARIO 1			
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2025			
**délais de livraison : 12 à 14 semaines **			
AVEC REMISE DE 7 à 10% des prix catalogues			
CHARGES		PRODUITS	
QUOI	PRIX HT	QUI	FINANCEMENT
INSTALLATIONS		montant subventionnable	
SLALOM écureuil	1 617,27 €	Plan 5 000 terrains de sport (25% du montant total subventionnable)	4 303,89 €
Dôme escalade	2 264,55 €	reste à la commune agrès	12 977,66 €
Triple poutre	1 077,87 €	montant non subventionnable	
Plots d'équilibre	1 046,25 €	Reste à la commune panneau d'accueil non subventionnable	1 062,59 €
Combiné push-pull fitness extérieur	2 343,60 €		
Prestations			
Pose panneau accueil	185,00 €		
POSE PUSH-PULL	924,00 €		
POSE DÔME ESCALADE	924,00 €		
Terrassement pour dôme escalade	2 389,00 €		
Remplissage et fourniture copeaux bois	1 642,00 €		
POSE SLALOM ÉCUREUIL	1 077,00 €		
POSE TRIPLE POUTRE	770,00 €		
Pose Panneau consigne triple poutre	185,00 €		
POSE PLOTS ÉQUILIBRE	770,00 €		
Communication			
Panneau de consigne	481,50 €		
Panneau d'accueil	647,10 €		
TOTAL		TOTAL	18 344,14 €
Sur chaque agrès il y a une notice d'utilisation + plusieurs QR code qui envoient à une vidéo YouTube pour montrer les mouvements à faire, et vers l'application mobile Freetness			

Après en avoir délibéré, à la majorité, l'ensemble du Conseil Municipal

- Valide le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de signer les devis.

(Pour : 12 - contre : 0 - Abstention : 2)

2025-03-12 – Placement

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'article 116 de la loi de finances pour 2004 fixe le régime des dérogations à l'obligation de dépôts des fonds auprès de l'État.

Il est complété par le décret n°2004-628 du 28 Juin 2004 qui définit notamment la liste des recettes dont les fonds peuvent faire l'objet d'un placement dans l'attente de leur réemploi.

La commune peut placer les fonds de la vente de la résidence Kerdrel en 2023 sur un compte à terme.

L'aliénation d'un élément du patrimoine : propriété bâti cadastrée ZH 253 et ZH 255 au lieu-dit Résidence Kerdrel, signature de l'acte de vente le 6 avril 2023 - Prix de vente : 190 000 €.

Monsieur Le Maire propose de précéder à l'ouverture d'un compte à terme pour un montant de 190 000 € comme suit :

1. Compte à terme :

- montant : 190 000 €
- origine des fonds : vente propriété cadastrée ZH 253 et ZH 255 (acte de vente du 06 avril 2023
- délibération du 13 décembre 2022)
- Durée : 12 mois
- A compté du mois du 01^{er} avril 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal

- **Autorise l'ouverture d'un compte à terme pour un montant de 190 000 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affairant**
- **Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Services de Gestion comptable des Finances Publiques.**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Questions diverses

-La Charte Facebook a été vue et validée par le Conseil Municipal, *Stéphane JEHANNO voit les dernières modifications et la charte sera envoyée au Conseil Municipal. Aucun commentaire ne pourra se faire sur cette page.*

-Madone des motards le 15 Août 2025, 4km sur Saint Gravé, il faudra 16 personnes, chaque intersection du parcours doit être sécurisé. Prévenir les riverains du parcours.....mettre le plan et demande de bénévoles dans le bulletin d'été.

-Concernant les travaux de rénovation de la mairie, les travaux d'isolation extérieur seront décalés après la saison des nids d'hirondelles sur la façade sud de la mairie.....*devis de la ligue pour la protection des oiseaux de 1 292 € pour faire l'inventaire des nids.*

-PCAET : Dans le cadre de l'expérimentation menée avec la chambre d'agriculture et initiée par le Conseil Régional, pour cibler les exploitations agricoles qui se questionnent ou préparent une reprise ou transmission....., **Régis MONNIER est désigné référent pour la commune de Saint Gravé.**

-Rapport Hydrogéologique pour l'extension du cimetière, suite aux conditions météorologiques de cet hiver, la conclusion montre un avis défavorable. *Nous allons contacter la DDTM.*

-Programme vélo : il est proposé dans ce programme de former un animateur ou prendre un prestataire extérieur, pour animer des séances du bien rouler sur la route. L'action va être proposée à Juliette BOURCIER. Le point sera mis sur un prochain conseil.

-Monsieur le Maire informe les membres d'une demande de subvention de l'association des anciens combattants arrivée le 18 mars, ce point sera mis au prochain Conseil.....*Une partie des membres propose de rappeler les règles à l'association, une date butoir est indiquée lors de l'envoi du mail (31/12/2024) les demandes sont ensuite étudiées lors de la commission finance de janvier.*

-Afin de pouvoir utiliser la grande salle Jean de la Bouillèrie, il a été demandé des devis et l'avis d'un professionnel pour mettre un rideau coulissant afin de partager la salle.....*Les devis seront étudiés lors du prochain conseil.*

-Horaire de l'éclairage public, certains élus demandent de rester jusqu'à 23 heures pour la sécurité des usagers de la commune,*se renseigner auprès des autres communes et du coût économisé auprès de Morbihan Énergies.*

Dates à retenir

Inauguration collecte déchets le 01^{er} avril 15h

Commission voirie le 01^{er} avril 16h

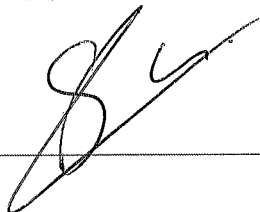
Réunion cybersécurité le 08 avril 14h30 en mairie (élus agents)

Réunion adjoints le 15 avril 18h30

Conseil municipal le 22 avril à 19 heures

La séance est clôturée à 22H30
Après avoir délibéré sur le point numéroté
2025_03_01 à 2025-02-12

Le Maire
D. BONNE



Le Secrétaire de Séance
A. POSSEMÉ

